



Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

7 décembre 2015, Genève



FR

CD/15/R3

Original : anglais

Adoptée

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS
DU MOUVEMENT INTERNATIONAL
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Genève (Suisse)
7 décembre 2015

Message du
Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
au Sommet humanitaire mondial

Résolution

Document établi par

la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
et le Comité international de la Croix-Rouge

Genève, octobre 2015

RÉSOLUTION

Message du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge au Sommet humanitaire mondial

Le Conseil des Délégués,

saluant le Sommet humanitaire mondial et les immenses efforts déployés dans ce cadre pour déterminer la meilleure façon d'améliorer l'action humanitaire au niveau mondial,

notant la participation active de toutes les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge aux consultations préalables au Sommet humanitaire mondial auxquelles elles ont apporté le point de vue du plus vaste réseau humanitaire au monde,

1. *adopte* le message ci-joint au Sommet humanitaire mondial ;
2. *demande* qu'il soit présenté à la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le cadre de la résolution sur « le renforcement de la réponse du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à des besoins humanitaires croissants » ;
3. *appelle* la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le Comité international de la Croix-Rouge à le diffuser au Sommet humanitaire mondial sous la forme la plus appropriée.

Message du Mouvement au Sommet humanitaire mondial

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) se félicite de la tenue du Sommet humanitaire mondial et des efforts exceptionnels déployés dans le cadre des consultations pour déterminer la meilleure façon d'améliorer l'action humanitaire au niveau mondial. Les Sociétés nationales, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont participé activement aux consultations préalables au Sommet ; nous avons fait part de notre point de vue en tant que plus vaste réseau humanitaire au monde, se distinguant par ses Principes fondamentaux et ses effectifs nombreux de volontaires et de collaborateurs formés. Notre organisation unique en son genre œuvre dans toutes sortes de contextes humanitaires et, pendant les consultations, nous avons partagé notre savoir-faire en matière de situations de catastrophe et de conflit armé.

Protéger la dignité de tous les êtres humains et améliorer l'accès humanitaire aux personnes en détresse

Le principe d'humanité est au cœur même de toute activité humanitaire et il est l'objectif ultime de tout ce que nous entreprenons. Ce principe exige que les êtres humains soient respectés en tout temps.

Nous demandons au Sommet humanitaire mondial de prendre des engagements clairs en faveur du respect de la dignité humaine, de l'assistance aux populations et de leur protection dans les catastrophes, les conflits armés et autres situations d'urgence. Toute intervention humanitaire devrait être conçue et réalisée avec la ferme volonté d'améliorer le respect de la dignité humaine et de protéger les personnes vulnérables et leur communauté. La participation est un aspect important de la dignité humaine. Les personnes touchées devraient pouvoir prendre une part active aux interventions humanitaires visant à alléger leurs souffrances et à réduire les risques auxquels elles sont exposées. Jouer un rôle actif dans sa propre survie et son relèvement aide à retrouver et à préserver un sentiment de dignité. Le Sommet humanitaire mondial doit promouvoir l'autonomisation des personnes touchées et leur participation à l'action humanitaire.

Nous demandons au Sommet humanitaire mondial de reconnaître que l'accès, la proximité et la confiance sont des caractéristiques essentielles d'une action humanitaire efficace. L'accès humanitaire est primordial pour obtenir des résultats dans ce domaine. Le personnel et les volontaires du Mouvement se rendent dans les régions les plus reculées au plus fort des crises, et notre expérience démontre que les meilleures interventions humanitaires sont mises sur pied en collaboration avec la communauté touchée. Pour bien travailler ensemble, les institutions humanitaires doivent être proches des communautés qui ont besoin d'elles et coopérer avec les autorités compétentes. La confiance se construit avant tout par la proximité. Il faut être proche de la vie réelle des gens pour comprendre comment répondre au mieux à leurs besoins.

Affirmer la complémentarité de l'action locale, nationale et internationale

Les personnes vulnérables, les gouvernements, les organisations humanitaires et la société civile ont tous des rôles et des responsabilités essentiels à assumer dans la réduction des risques, les interventions d'urgence et le relèvement à la suite de crises humanitaires.

Nous demandons au Sommet humanitaire mondial d'encourager les gouvernements à renforcer leurs capacités dans les domaines de l'action humanitaire et du respect du droit international.

Conformément au droit national et international, il incombe au premier chef aux gouvernements de veiller à ce que les besoins essentiels de la population placée sous leur contrôle soient satisfaits, de limiter les risques et les dommages et d'autoriser et de faciliter la fourniture d'une assistance internationale. Les groupes armés non étatiques ont eux aussi des obligations en vertu du droit international humanitaire. Peu de gouvernements sont pleinement préparés à jouer ce rôle et il est fréquent que les gouvernements manquent de procédures claires, de personnel formé et des mécanismes institutionnels nécessaires pour garantir une gestion efficace de l'assistance, dans les limites du droit international.

Nous demandons au Sommet humanitaire mondial d'accroître considérablement l'efficacité des interventions humanitaires locales, tout en respectant une complémentarité équilibrée entre les acteurs locaux, nationaux et internationaux.

La valeur des intervenants humanitaires locaux n'est plus à prouver. L'autonomisation des acteurs gouvernementaux et locaux est au cœur de notre Mouvement, de nos relations avec les États et de notre Code de conduite¹. Les intervenants locaux sont souvent les mieux placés pour apporter une assistance humanitaire à leur communauté de manière rapide, durable et culturellement appropriée. Par exemple, en Afrique de l'Ouest, bien avant que le monde ne prenne la mesure de la menace représentée par l'épidémie d'Ebola, les personnels de santé locaux et les communautés touchées soignaient et isolaient les malades, et enterraient les morts. En Syrie, le personnel et les volontaires du Croissant-Rouge poursuivent les opérations humanitaires dans des conditions extrêmement difficiles, mettant leur propre vie en danger. Le système international continue d'accorder une importance disproportionnée aux acteurs internationaux et ne laisse pas les organisations locales exercer suffisamment d'influence sur la prise de décisions opérationnelles et les politiques humanitaires. Le financement de l'action humanitaire au niveau mondial est centré sur les organisations internationales. Les financements directs alloués aux gouvernements des pays touchés et aux organisations humanitaires locales ne sont pas suffisants.

Ce déséquilibre doit être corrigé. Des investissements plus soutenus dans les systèmes d'intervention nationaux et les services de base renforceront les partenariats entre acteurs locaux et acteurs internationaux. Le renforcement des capacités des acteurs locaux – guidés par des principes – doit devenir une priorité. Il faut notamment veiller à ce que ces acteurs, tels que les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui travaillent dans des conditions dangereuses, bénéficient d'une protection et d'une couverture d'assurance.

Les interventions humanitaires locales peuvent se heurter à de véritables limites lorsque les gouvernements et les organisations locales n'ont pas la capacité, la volonté ou le savoir-faire requis pour apporter protection et assistance aux personnes en détresse. En outre, dans les sociétés polarisées, il peut être dangereux pour les acteurs locaux de mener des activités humanitaires fondées sur des principes. Dans de tels contextes, l'aide humanitaire internationale fondée sur des principes doit être reconnue pour sa valeur et facilitée, dans l'intérêt supérieur des personnes vulnérables. Dans les situations de conflit armé, le droit international humanitaire tient compte de cette complémentarité et habilite des organisations humanitaires impartiales comme le CICR à proposer leurs services, dans certaines circonstances sous réserve de l'obtention d'une autorisation.

¹ Voir le Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les ONG lors des opérations de secours en cas de catastrophe (1994) et les Principes et règles régissant l'assistance humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (2013).

Envisager les besoins des populations sur le long terme

Nous savons d'expérience que les catastrophes et les conflits armés ont des répercussions à long terme sur les populations et exacerbent les vulnérabilités avant, pendant et après toute crise majeure. Des millions de personnes, sur des générations, doivent faire face à des risques chroniques, à une vulnérabilité persistante et à des crises récurrentes. Ces crises représentent aussi des défis à long terme pour les gouvernements dans la mesure où les ressources des ménages, les infrastructures étatiques et les services de base sont mis à rude épreuve par les dégradations durables.

Nous demandons au Sommet humanitaire mondial de donner la priorité à des formes d'investissement qui répondent aux besoins humanitaires et accroissent la résilience aux niveaux individuel, communautaire et national. L'investissement dans la résilience individuelle, communautaire et nationale est un aspect essentiel d'une vision sur le long terme. Les populations doivent s'adapter, être préparées et devenir aussi résilientes que possible aux risques liés à leur environnement afin de pouvoir satisfaire leurs besoins, réduire ces risques et prendre des mesures d'évitement lorsqu'il le faut. Cette adaptation nécessite un soutien actif et des investissements prévisibles, durables et flexibles. Les États et les citoyens ont besoin d'infrastructures, de services et de moyens de subsistance résilients. Néanmoins, dans les conflits armés, les populations ne devraient jamais avoir à devenir résilientes à des violations récurrentes du droit international humanitaire telles que les attaques directes contre des civils ou des objets civils, les attaques aveugles, le viol, le déplacement forcé et la privation de nourriture.

Nous demandons au Sommet humanitaire mondial d'encourager les investissements humanitaires stratégiques à long terme dans les situations de conflit prolongé et de crise chronique. Les conflits prolongés, les crises chroniques et les situations de déplacement durable obligent les États touchés, les organisations humanitaires et leurs donateurs à adopter une vision sur le long terme. L'appui apporté aux infrastructures et aux services essentiels doit faire l'objet d'une planification stratégique et bénéficier de financements pluriannuels prévisibles et flexibles. Les reculs du développement doivent être évités dans toute la mesure possible. Les investissements humanitaires stratégiques devraient prendre en compte les objectifs de développement durable afin de réduire la faim, d'améliorer la santé et de garantir la résilience des infrastructures d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'énergie, en faveur des millions de personnes appauvries par les conflits ou les catastrophes.

Nous demandons au Sommet humanitaire mondial de donner la priorité à l'innovation humanitaire selon des principes éthiques qui garantissent que toutes les innovations servent l'intérêt supérieur des personnes en détresse. Notre Mouvement a été à l'avant-garde d'innovations humanitaires importantes telles que l'assistance en espèces, le perfectionnement de la chirurgie de guerre et l'utilisation des nouvelles technologies dans le rétablissement des liens familiaux et la mobilisation communautaire. Il est essentiel d'innover encore si nous voulons relever le défi posé par les besoins complexes à long terme. Les innovations urbaines revêtiront une importance particulière étant donné qu'une large part de nos activités cible maintenant les habitants des villes. Notre expérience montre que l'innovation doit être conforme aux principes humanitaires et aux principes en matière d'innovation éthique définis au sein de notre Mouvement.

Reconnaître l'existence des différents systèmes humanitaires et leur donner des moyens d'action

Le sens de l'humanité conduit de nombreux acteurs différents à fournir protection et assistance aux communautés touchées par des conflits armés, des catastrophes ou d'autres crises.

Nous demandons au Sommet humanitaire mondial de reconnaître qu'il n'y a pas qu'un seul système international d'action humanitaire, de respecter les différents systèmes et de favoriser les synergies entre eux. C'est le respect mutuel de la diversité des acteurs humanitaires qui permettra une action collective efficace, et non la volonté d'imposer un système au détriment des autres. Le défi ne consiste pas à réparer un système unique, mais à rassembler efficacement différents systèmes et capacités dans un contexte DONNÉ et à agir selon un code humanitaire commun bien établi, qui place l'humanité au premier plan.